

AVIS

(Conformément à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation)

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population que la première modification budgétaire 2021 de la Fabrique d'église **SAINT GÉRY** de Limelette a été approuvée par le Conseil communal en sa séance du 28 septembre 2021.

Ce document peut être consulté au Service Finances, espace du Cœur de Ville 1 - 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, à partir du 11 octobre 2021.

Fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 7 octobre 2021.

Le Directeur général,



Grégory Lempereur



La Bourgmestre,



Julie Chantry